

Mais que s'est-il réellement passé rue Kent ce matin-là ?

Les circonstances qui ont conduit à la mort de Mohamed Anas Bennis sont on ne peut plus troublantes.

Les premières informations parues sur l'affaire sont abracadabrantes et l'embarras évident de la police qui se retrouve à gérer un dossier dont elle n'avait que faire ne fait rien pour dissiper les doutes légitimes de la famille et de la population.

Voilà un jeune homme, connu pour être paisible et menant une vie pacifique, qui s'en retourne à son domicile et à ses occupations ordinaires, revenant d'un lieu de paix – une mosquée – après avoir prié.

Un jeune homme comme tous les autres donc et une matinée comme toutes les autres ?

Peut-être pas tout à fait...

Car Anas Bennis, comme il le fait chaque fois qu'il va à la mosquée, est vêtu d'une tenue «islamique» ; il porte une barbe naissante. Depuis le 11 septembre 2001 ce sont là, l'ignorance et les préjugés aidant, les attributs des terroristes.

Sur son chemin il rencontre un autre jeune, du même âge ; ce second jeune homme est vêtu de l'uniforme de la police municipale et il est armé. Il est là pour sécuriser un périmètre où se déroule une opération de la Sécurité du Québec. À en croire les premières informations parues dans les journaux, ils se pourrait que l'on ait dit aux factionnaires que l'opération alors en cours pourrait avoir des ramifications terroristes. Cela ne peut que conditionner un jeune policier (25 ans et seulement 4 années de service) ; dans de telles conditions, les amalgames se font vite dans la tête, le sang froid peut faire défaut et une balle de revolver ça part très vite...

L'hypothèse que la réalité des circonstances qui ont provoqué la mort de Mohamed Anas Bennis n'est peut-être pas très éloigné de cela n'est pas à écarter ; nous sommes certains que le Coroner, désormais en charge de l'enquête, ne l'écarte pas.

S'il s'avérait que cette hypothèse est la bonne et que le drame de la rue Kent trouve en partie son origine dans des éléments relevant des différences culturelles, cela serait grave, très grave. Cela voudrait dire que la société montréalaise, à travers sa police, aurait passé un seuil, un seuil de tolérance ou d'intolérance,

dans une évolution contraire aux objectifs d'intégration des communautés différentes et d'harmonisation démographique de la cité. Cela voudrait dire aussi que, comme dans certains pays que nous ne nommerons pas, la xénophobie prend ses quartiers et que la mort violente du jeune Bennis n'est que le premier, pas le dernier, «délit de faciès» que nous aurons à vivre et qui endeuillera notre vie.

S'il s'avérait que cette hypothèse est la bonne et que le drame de la rue Kent trouve en partie son origine dans des éléments relevant des différences culturelles, alors ce ne serait plus les sanctions – administratives ou pénales - qui pourraient être infligées au policier impliqué qui serait importantes, mais ce que la collectivité fera pour que plus jamais une arme à feu destinée à faire prévaloir la paix, puisse servir à semer la mort et troubler la quiétude des citoyens.

C'est pour cela, bien que le coroner et les institutions qu'il représente aient toute notre confiance, nous nous devons, montréalais de toutes origines et de toutes appartenances culturelles et confessionnelles de rester vigilants, de ne pas prendre cette cause à la légère.

Pour cette vigilance, Mohamed Bennis père de la victime et le Groupe Atlas médias sont en train de mettre sur pieds un collectif qui suivra de près l'évolution du dossier.

Ce projet a reçu de nombreux appuis ; et la porte de l'adhésion reste ouverte devant toute personne soucieuse de préserver l'avenir de Montréal et de tous les montréalais confondus et unis.



Anas Bennis (cercle), au milieu de sa famille, lors de la célébration de son 19ème anniversaire. Il n'aura pas eu la chance de vivre jusqu'à 25 ans...

Feu Mohamed Anas Bennis PORTRAIT D'UN JEUNE HOMME TRANQUILLE



Mohamed Anas Bennis est né à Casablanca le 29 juin 1980. Sa famille s'est installée à Montréal au début de l'année 1981 ; dans la Métropole, Mohamed Anas vivra comme tous les jeunes de son âge, au rythme des études et des activités sportives. Il fréquente une école de Boucherville, entre ensuite au Collège Saint Lambert et intègre bientôt l'Université Concordia. Lorsque son père est muté par son employeur au Maroc, il décide comme cinq de ses sept frères et sœurs, de rester à Montréal.

Passionné d'informatique, à l'âge de 18 ans, il crée un site web consacré aux sports, sa seconde passion ; sur ce site, les visiteurs peuvent accéder à tous les résultats sportifs qui les intéressent. Pour les internautes, cet accès est gratuit, mais le site est sponsorisé et Anas en tire des revenus intéressants. Cela lui donnera des idées, depuis quelques mois, il travaillait sur un second projet de même nature, un site informatique consacré au commerce international. Ce projet occupait l'essentiel de son temps et il ne quittait son ordinateur que pour accomplir ses prières dans une mosquée proche de son domicile sis avenues Decelles.

Ce jeudi 1er décembre, Anas - qui ne buvait pas, ne fumait pas, ne se droguait pas et que tous ses amis décrivait comme un jeune homme équilibré et de commerce agréable - retournait sans aucun doute à ses occupations après avoir accompli la prière de l'aube à la mosquée. Le sort a voulu que sa vie s'arrête au coin de la rue. Inna Lillah oua inna Illayhi rajiouune !




Maria Houem (avocate/lawyer)
(membre du barreau du Québec)
LL.B, LL.M, LL.D

Immigration, citoyenneté, réfugié,
recours devant la section d'appel d'immigration.

Divorce amiable, contrats, sociétés commerciales,
recours devant les commissions administratives

5950 Côte des neiges, suite 300,
Montréal (Québec) H3S 1Z6
Tél.: 514 731-5858
Fax : 514 731 8554

e-mail : justice@houemavocate.com
www.houemavocate.com
7 jours par semaine (sur rendez-vous)